

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lre}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'Été).

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 36 minut. soir, Omnibus.
4 — 10 — — Express.
2 — 58 — — matin, Express-Poste.
10 — 23 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départ de Saumur pour Paris.

9 heures 49 minut. matin, Express.
11 — 50 — — Omnibus.
6 — 36 — — soir, Omnibus.
8 — 58 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront complés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Une dépêche de la télégraphie privée nous a déjà appris, que quelques marins anglais avaient été tués à Hango, tandis qu'ils se croyaient protégés par le pavillon parlementaire. Voici en quels termes le correspondant du *Times*, à Dantzick, annonce cette nouvelle :

« La chaloupe de la corvette le *Cossack* a été canonnée en reconduisant à Hango, sous le pavillon parlementaire, quelques prisonniers russes.

» Vingt-quatre hommes ont été tués ; un seul survit.

» Trois officiers ont été tués : les lieutenants Geneste, Sullivan et le chirurgien Easton. »

Cette dépêche a produit une certaine émotion en Angleterre. Le *Times*, à ce sujet, s'exprime ainsi :

« Les nouvelles qui nous sont parvenues de la Baltique, seront lues sans aucun doute avec la plus profonde indignation, dans le monde civilisé. Les Russes ont massacré de sang froid l'équipage d'un bateau qui abordait à Hango sous pavillon parlementaire et qui allait débarquer des prisonniers russes. Telle est, en substance la nouvelle qui nous est parvenue par le télégraphe électrique ; nous devons attendre, pour les détails, les renseignements plus lents que la poste nous apportera.

» Nous craignons bien cependant qu'il faille accepter ces nouvelles comme vraies. On nous annonce que vingt-quatre hommes ont été tués, entr'autres trois officiers, et que, de tout l'équipage, un seul homme a survécu. Notre correspondant nous donne les noms mêmes des malheureux soldats qui, dans cette lâche attaque sont tombés victimes pendant qu'ils remplissaient une mission pleine de générosité. On ne peut donc concevoir que de bien faibles espérances de voir jamais ce honteux événement expliqué d'une manière moins tragique.

» C'est précisément la seconde édition de l'affaire de Sinope sur une petite échelle. Les vaisseaux de guerre russes ne s'aventurent pas hors de la protection des batteries de terre ; leurs équipages ne peuvent être amenés en ligne pour combattre loyale-

ment leurs ennemis ; mais pour faire un massacre sur un petit bateau qui s'avance sous pavillon de paix, où trouverait-on d'aussi braves et d'aussi terribles héros ? »

On lit dans le *Moniteur* :

On écrit de Memel, le 5 juin. — On a appris par la corvette de la marine britannique le *Conflict*, arrivée aujourd'hui en rade de Memel, que les croiseurs anglais ont capturé, le 2 juin, à Lieban, un bateau à vapeur russe, et que quelques jours avant, ils ont arrêté, dans le golfe de Riga, un grand bâtiment norvégien chargé de charbon de terre.

On écrit de Syra, le 27 mai : — Un navire grec, venant du Danube avec un chargement de blé à destination de Syra, vient d'entrer dans ce port ; on attend ici d'autres chargements de la même provenance.

NOUVELLES DE LA GUERRE.

Nous recevons le texte de l'ordre du jour publié par le général Pélessier, à la suite des affaires du 21 au 24 mai :

ARMÉE D'ORIENT.

ORDRE GÉNÉRAL.

De brillants faits d'armes viennent d'honorer nos aigles et de consacrer encore une fois la supériorité de l'infanterie française. Les combats de nuit des 22 et 23 mai, habilement conduits par le général de division de Salles, commandant le premier corps, ayant sous ses ordres les généraux de division Paté et Levailant, compteront parmi les plus glorieux souvenirs de cette guerre. Ils nous ont mis en possession d'un ouvrage avancé, d'un développement considérable, auquel l'ennemi avait consacré de longs efforts et que la presque totalité de ses bataillons avait été appelée à défendre.

Je cite ici avec orgueil les corps qui ont figuré ou ont été représentés dans cette lutte, où ils ont combattu un contre plusieurs, avec une solidité et un élan que n'ont pu déconcerter ni les clameurs

sauvages de l'ennemi, ni ses masses profondes, ni les feux redoublés de la mousqueterie, ni la mitraille.

Ce sont les 1^{er} et 2^e régiments de voltigeurs de la garde impériale, les 14^e, 18^e, 28^e, 43^e, 46^e, 79^e, 80^e et 98^e régiments de ligne, 1^{er} et 2^e régiments de la légion étrangère, 6^e, 9^e et 19^e bataillons de chasseurs à pied, le génie et l'artillerie de siège.

L'effet matériel que nous avons obtenu a dépassé mes espérances. Des renseignements certains et qui s'accordent avec le chiffre des morts que l'ennemi, sur sa demande, est venu recueillir sous nos yeux devant nos tranchées, m'apprennent que ses pertes ont été quadruples des nôtres et ont donné pour lui, à ce double combat, les proportions d'une bataille perdue.

Dès le lendemain 25, deux divisions françaises aux ordres du général Canrobert, la cavalerie des généraux Moris et d'Allouville, l'armée ottomane aux ordres de S. A. Omer-Pacha, et enfin l'armée piémontaise, sous le commandement du général de la Marmora, se sont établies sur la Tchernaiia, menaçant les lignes de l'armée russe, après avoir délogé ses postes de la rive droite et l'avant-garde de quatre bataillons qu'elle avait à Tschorgoun.

Enfin, une dépêche de l'amiral Bruat, en date du 25 mai, annonce que la colonne expéditionnaire partie pour Kertch et Iénikalé a successivement occupé ces deux villes et que la flottille des alliés a pris possession de la mer d'Azoff, résultat dont l'importance n'échappera à personne dans l'armée, et qui prive l'ennemi d'une de ses deux grandes lignes d'approvisionnement.

Pour les empêcher de tomber en notre pouvoir, il a fait sauter ses batteries, incendié les magasins de Kertch, renfermant six cent mille sacs d'avoine, de grain et de farine, brûlé trois de ses navires à vapeur et un grand nombre de bâtiments transports. Trente de ces derniers ont été pris.

Tel est l'ensemble de notre situation ; elle ne saurait être plus satisfaisante, plus solide, et j'exprime ici, sur le résultat de nos persévérants efforts, une confiance que l'armée tout entière partagera. Déjà

FEUILLETON

ANSELME ET MARCELIN.

(Suite.)

III.

A Paris, Anselme et Marcelin élirent domicile au quartier latin, dans une de ces maisons de modeste et honnête apparence qui semblent faites pour abriter le travail silencieux, le bonheur tranquille. Ils occupaient au cinquième étage un même appartement composé de trois petites pièces simplement meublées. L'une d'elles leur servait de cabinet d'étude, et la pâle lampe des veilles laborieuses éclairait souvent la table chargée de livres, qui s'arrondissait au milieu.

Remplacés immédiatement pour les deux années de service qu'ils avaient encore à fournir, ils avaient pris aussitôt leurs inscriptions de droit, et s'étaient plongés dans l'étude du Code avec une ardeur qui présageait de bons examens. Rien ne les détournait de leur application. La seule distraction qu'ils se permettaient consistait en une courte promenade au Luxembourg, après dîner. Là, tout en errant sous les beaux ombrages, le long des plates-bandes en fleurs, ils évoquaient le souvenir de leur passé militaire, mais sans regret ; ils parlaient de leur mère Valin et de Mariette, de Mariette un peu plus que de la mère Valin. Dès leur installation, ils avaient écrit à celle-ci une lettre collective et ils en avaient reçu

une réponse. La correspondance s'arrêtait là, en attendant le jour où les deux amis accompliraient la promesse qu'ils avaient faite, et à laquelle Mariette avait attaché la poétique consécration de deux roses.

— Voici la mienne, dit un jour Marcelin en tirant d'un portefeuille comme d'un herbier la fleur de sa sœur de lait. Cette rose est décolorée et réduite, reprit-il avec une sorte d'enthousiasme ; elle n'est plus que le spectre d'elle-même, et cependant, je la trouve toujours jolie, et elle me paraît embaumer.

Anselme, à son tour, ouvrit silencieusement un agenda. Il y prit un objet informe rosâtre, satiné, qu'il montra à Marcelin d'un air un peu contraint.

— Voilà la mienne, dit-il. Je dirai comme toi, mon cher : cette rose est décolorée, réduite ; elle n'est plus que le spectre d'elle-même ; et cependant je la trouve toujours jolie, et elle me paraît embaumer. O puissance de l'imagination !

— Mais il me semble, observa le plus jeune avec une sorte de froideur dans l'accent, que tu l'as placée sur ton calendrier à la date du mois de septembre, époque des vacances de l'École de droit ? As-tu donc besoin de cela pour te souvenir ?

— Non pas ; c'est simplement un à-propos.

L'entretien se brisa là. Ils remirent soigneusement à la place d'où ils l'avaient tirée, la fleur fanée qu'embellissait à leurs yeux la pensée de Mariette, et ils achevèrent

leur promenade sans échanger un seul mot. Une ombre de mésintelligence venait de se glisser, à leur insu sans doute, entre ces deux cœurs si inaltérablement dévoués jusque-là l'un à l'autre. Les bras ne s'enlaçaient plus comme de coutume ; les regards évitaient instinctivement de se rencontrer, et le soir on se mit au travail en oubliant de se sourire pour se souhaiter bon courage, ainsi que c'était l'ordinaire quand on s'asseyait à la table commune des études opiniâtres et assidues. Mais ce léger nuage ne resta pas longtemps sur leur amitié ; il se dissipa le lendemain à leur réveil, quand ils saluèrent le jour et se serrèrent la main.

A l'aisance cordiale avec laquelle ils s'abordèrent alors, on eût facilement deviné qu'ils n'avaient pas eu la conscience nette du sentiment mystérieux qui les avait agités la veille. Francs et sincères comme ils étaient, auraient-ils pu autrement dissimuler à ce point l'embaras et la gêne que le souvenir leur en eût causé ? Ils retrouvèrent sans effort toute la sérénité de leur mutuelle affection et ne parlèrent plus désormais de la mère Valin et de Mariette qu'avec un accord sympathique et un plaisir partagé.

Aucune relation n'était encore venue rompre leur solitude, depuis qu'ils étaient à Paris. Ils ne fréquentaient personne parmi les condisciples de l'École de droit. Ils murmurèrent leur vie pour être moins distraits de leurs études. Cependant cette réserve fléchit, dans les circonstan-

l'ennemi est atteint dans les conditions les plus importantes de sa résistance. Le moment approche où nous le frapperont au cœur.

Je mets à l'ordre les noms des militaires de toutes armes qui se sont fait le plus hautement remarquer dans les combats du 22 au 24 mai.

(Constitutionnel.)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

« Saint-Petersbourg, vendredi 15 juin. — Le 11 et le 12 juin, le feu des alliés, devant Sébastopol, a été faible, et les pertes des Russes modérées.

» Les alliés n'ont fait aucun ouvrage dans les redoutes Selingink et Volhynie, mais ils reconstruisent la lunette de Kamtscharka.

» On assure qu'une partie des troupes alliées occupant Kertch et Iénikalé se sont embarquées pour Anapa.

» Vienne, vendredi, 15 juin. — On se propose de réduire l'armée autrichienne de 140,000 hommes.

» Des nouvelles de Crimée, en date du 13 juin; n'apportent aucun fait nouveau qui ait de l'importance. — Havas.

« Vienne, 14 juin. — Une dépêche de Varna, datée d'hier, 13 juin, dit que les troupes françaises ont été rappelées de Kertch, probablement pour assister à quelque grand coup contre Sébastopol. »

(Times.)

« Dantzick, vendredi, 15 juin. — Le *Vulture*, qui vient d'arriver et qui a quitté les flottes le 11 au soir, non loin de Cronstadt, apporte les nouvelles suivantes :

« Dans la journée du 9, les vapeurs anglais, le *Merlin* et le *Firefly*, avaient été envoyés en reconnaissance devant Cronstadt; ils ont donné contre trois machines à explosion, qui, en éclatant n'ont endommagé que les revêtements en cuivre de ces navires. Tous deux se sont retirés et ont rejoint la flotte.

» La flotte alliée occupait toujours la même position.

» Dans journée du 8, la *Magicienne* a canonné avec succès pendant une heure et demie l'artillerie à cheval de l'île Revensari; elle a ensuite rejoint les flottes, n'ayant éprouvé que de légers dommages.

» Le 6, à Hango, les Russes ont tiré sur un bateau anglais qui voulait y débarquer sept Finlandais. Ces derniers ont été tués ainsi que seize hommes appartenant à l'équipage du bateau anglais. Les hommes du *Vulture* assurent que le bateau anglais, sur lequel les Russes ont tiré, avait cependant hissé le pavillon parlementaire. — Lejolivet.

On écrit de Crimée au *Mémorial de la Loire* :

« Inkermann, le 2 juin 1855. — « On voyait l'autre jour, de l'autre côté de la baie, dans une petite villa dite de l'*Amirauté*, près de Sébastopol, de belles dames russes se promenant dans de beaux jardins vierges de nos boulets, en compagnie de beaux officiers pour cavaliers. Il était 3 heures du soir. Il faisait très-chaud. Ces dames, munies de leurs ombrelles, folâtraient dans le jardin comme si

elles eussent été en pleine paix. Nous voyions d'ici ces joyeux ébats. Le général Bosquet, qui faisait sa tournée dans les tranchées du Carénage, où mon bataillon était de garde près de la batterie Melchior, avait vu cela en détail avec sa longue lunette. Il appelle le capitaine d'artillerie X. (que je ne nommerai pas, afin de ne pas lui attirer une grondée de la part de sa femme, qui trouverait peut-être qu'en cette occasion, il a manqué de galanterie). — Capitaine, lui dit-il, vos mortiers peuvent-ils porter là-bas, dans les jardins de cette villa? — Général, je crois qu'en doublant un peu la dose de poudre, nous y arriverons. — Eh bien, essayez; tombez le plus près possible.

» Le mortier est chargé. Le capitaine vise lui-même. Le coup part, et la bombe vient tomber juste dans un coin du jardin, où elle éclate. Il fallait voir ces pauvres dames russes fuir à toutes jambes, abandonnant leurs ombrelles et leurs cavaliers, dont aucun ne s'est dévoué pour arracher la mèche du projectile. La peur, une peur véritable, avait donné des ailes à ces dames: nous n'en avons vu aucune s'évanouir. Le général Bosquet, qui n'avait voulu que troubler un peu la fête et s'assurer de la portée de nos mortiers, ne dit pas de continuer le feu.

» A la nuit, et comme pour nous narguer, une musique délicieuse se faisait entendre du côté de la villa. On jouait des polkas et des schotichs. Le pavillon était éblouissant de lumières. — C'est bien, c'est bien, dit le capitaine d'artillerie. Je vais me mettre de la partie. Le mortier est chargé de nouveau, le coup part, la bombe est dans les nues, elle se dirige sur le pavillon, en promenant sa mèche enflammée. La musique russe joue toujours. Tout-à-coup, silence complet; les lumières s'éteignent ou s'enfuient. La bombe venait de tomber au beau milieu du quadrille. Depuis, on n'est plus venu danser à notre barbe.

» Des chefs russes devaient se trouver dans la fête interrompue, car, un moment après, la batterie Melchior était saluée par une trentaine de bombes qui arrivaient par six à huit à la fois. Nous avons riposté, ce qui a fait que la polka s'est terminée par des chassés-croisés de bombes et de boulets.

EXTERIEUR.

AUTRICHE. — On écrit de Vienne, au *Journal de Francfort* du 15 juin :

« Vienne, 12 juin. — Tous les bruits d'une réduction de l'armée sont dénués de fondement. On n'a nullement l'intention, ici, d'affaiblir l'impression que pourront produire à Saint-Petersbourg les succès des alliés à Sébastopol, en réduisant le chiffre des troupes stationnées sur les frontières russes. Malgré tout ce qui se dit dans les cercles russes, sur l'état des choses dans la presqu'île taurique, il est bien certain que l'armée russe de la Crimée a été frappée d'un coup irréparable en lui coupant la plus grande partie des lignes de jonction. Les combats devant Sébastopol même coûtent d'ailleurs également fort cher aux Russes, de leur propre aveu.

Dans le camp des alliés on ne doute plus de la chute de la forteresse. »

FAITS DIVERS.

Des expériences curieuses d'anesthésie des abeilles par un procédé nouveau, au moyen du gaz azote, ont lieu en ce moment, avenue Montaigne, dans le voisinage de l'Exposition universelle. La méthode employée par M. Debeauvoys, qui pratique ces expériences, est des plus simples; elle consiste à faire brûler de l'étope imprégnée d'une certaine quantité de sel de nitre ou azotate de potasse. La filasse est placée dans un enfumoir, dont l'une des extrémités pénètre dans la ruche, où l'on dirige la fumée à l'aide d'un soufflet. Dès le début de l'opération, les abeilles font entendre un fort bruissement, qui va en s'affaiblissant, et bientôt cesse complètement.

Toutes les mouches sont alors tombées au fond de la ruche. A peine quelques mouvements presque imperceptibles indiquent-ils que la vie ne les a point complètement abandonnées. La durée de leur assoupissement est d'une demi-heure environ.

Ce procédé d'anesthésie paraît offrir de grandes facilités pour former les essais, pour les marier sans danger, comme aussi pour tailler les rayons sans que les abeilles s'en aperçoivent. Des expériences de ce genre ont été répétées jusqu'à vingt fois par jour sur la même ruche sans qu'il en soit résulté aucun inconvénient, pour les abeilles.

(Presse.)

— Le 24 mai dernier, un orage épouvantable, précédé de pluies torrentielles, a éclaté sur l'île de la Barbade où il a fait d'immenses ravages, et il est douloureux d'ajouter qu'un grand nombre de personnes ont péri. C'est surtout dans les environs de Trenanlay que la tempête a été terrible. Les routes et les ponts ont été complètement détruits par la force impétueuse des torrents, et des centaines d'acres de jeunes cannes à sucre ont entièrement disparu. Les pertes sont évaluées à quelques centaines de mille livres sterling. Il était impossible de communiquer avec l'intérieur, et, sur beaucoup de points, les communications n'avaient pas encore été rétablies au départ de la malle. On n'a pu, en conséquence, constater le chiffre exact des pertes, et l'on craignait qu'il ne fût beaucoup plus considérable qu'on ne l'avait cru d'abord. (Constitutionnel.)

— Un fait curieux et significatif s'est passé en Catalogne, dit l'*Emancipation*. Les insurgés ont arrêté et brûlé la malle-poste qui portait les lettres de France et d'Angleterre, en disant qu'ils étaient Russes et qu'ils voulaient exterminer tous les ennemis du czar. C'est surtout contre les Français que ces furieux faisaient éclater leur rage, sans doute à cause des mesures prises par les autorités à la frontière. Ce récit est celui du courrier de la malle arrêtée. (Constitutionnel.)

DERNIÈRES NOUVELLES.

D'après des lettres de Russie, on n'a plus, dans ce pays, la même confiance dans le succès de la défense, et l'on apprend avec une grande anxiété les progrès des alliés en Crimée, et leurs conquêtes sur la côte asiatique. — Havas.

« Königsberg, dimanche 17 juin. — « Le *Journal de Saint-Petersbourg*, du 12 juin, examine dans

ces suivantes, en faveur d'un étudiant qui habitait la même maison, et se préparait à subir son dernier examen de doctorat. Un matin, ce jeune homme, nommé Michel Aubry, se présenta chez les deux amis: il était pâle et sérieux. Après s'être excusé, non sans un peu d'émotion, de l'étrangeté de sa démarche, il les supplia de lui servir de témoins dans une rencontre qui avait lieu le matin même.

— Je comptais, pour ce service, sur deux de mes anciens camarades, reprit-il. Mais j'apprends à l'instant même qu'ils ont quitté Paris depuis hier. Je ne connais personne qui puisse les remplacer dignement, et la pensée m'est venue de m'adresser à vous, que je n'ai pas l'honneur de connaître. J'ai osé dire que vous avez été militaires. Vous savez estimer le point d'honneur comme il mérite de l'être. En obéissant sur le terrain à votre décision, quelle qu'elle soit, je serai certain de remplir convenablement mon devoir. Encore une fois, Messieurs, pardonnez à mon importunité, et ne me refusez pas le secours de votre intervention, de votre appui.

Anselme et Marcelin avaient souvent échangé un salut avec ce jeune homme, soit dans l'escalier de la maison, soit sur le chemin de l'École de droit. Ils avaient remarqué sa figure douce et honnête, ses manières distinguées sans affectation, polies sans empressement. Ils avaient entendu vanter de la bouche du propriétaire sa conduite régulière et appliquée; un double sentiment d'intérêt

et d'estime leur fit accueillir favorablement la prière de l'aspirant au doctorat. Ils demandèrent le motif du duel: motif insignifiant, querelle de café, qu'une susceptibilité exagérée de l'adversaire avait pu seule faire aboutir à une provocation. L'espoir de donner à cette rencontre une tournure pacifique acheva de les décider. On se rendit sur le terrain; mais là, toute tentative de conciliation échoua. L'adversaire était un étudiant de dixième année, sorte de bretteur insolent et têtue, qui ne voulut rien entendre aux explications. Ceux qui l'accompagnaient n'étaient ni moins agressifs, ni moins récalcitrants. Il fallut mettre l'épée à la main. Le combat dura quelques minutes. Michel Aubry était évidemment moins habile que son antagoniste, qui passait presque tout le temps des jours dans les estaminets et les salles d'armes; mais il avait du sang-froid et de l'intrépidité. D'un coup droit, lancé à propos, il blessa grièvement son provocateur en pleine poitrine; mais ne s'étant pas effacé assez vite, il fut rudement touché à l'épaule, et il tomba évanoui entre les bras d'Anselme et de Marcelin.

Tout le temps qu'il garda le lit, les deux amis vinrent souvent le visiter. Quand sa blessure fut cicatrisée, de telles relations s'étaient établies entre eux, qu'ils passaient rarement un jour sans se réunir au Luxembourg ou à la table de travail. Michel Aubry était un charmant garçon, qui gagnait à être bien connu. Il avait l'âme aussi douce que le visage. Son esprit n'était point bril-

lant, mais il avait des qualités solides et une modestie parfaite. Ce qui distinguait surtout ce jeune homme, c'était une absence d'ambition qui contrastait singulièrement avec les efforts qu'il faisait pour être reçu docteur en droit. Ses projets d'avenir étaient les plus humbles du monde; il voulait être notaire de campagne. Ses études un peu prétentieuses, en égard au but où il tendait, n'étaient, en réalité, qu'une occupation qu'il s'était imposée en attendant l'heure qui sonnerait ses vingt-cinq ans accomplis.

— Encore trois mois, disait-il en souriant, et j'aurai l'âge exigé par la loi pour être investi du droit de rédiger des contrats de mariage et des testaments. Alors j'irai chercher dans les belles campagnes du Bordelais, mon pays natal, quelque étude vacante bien tapie dans la verdure. Quand je l'aurai trouvée, je m'y cacherai de bon cœur avec les oiseaux et quelque femme de mon choix, ni trop belle, ni trop laide, ni trop sottise, ni trop spirituelle, ni trop riche, ni trop pauvre. Le bonheur est dans la médiocrité.

Trois mois plus tard, Michel Aubry était reçu docteur en droit. Il embrassa Anselme et Marcelin, promit de leur écrire souvent, et partit pour Bordeaux. Les deux amis regrettèrent cet aimable compagnon, dont la gaieté était douce et facile, la philosophie modeste et heureuse.

— Ce jeune homme est un sage, dit Anselme.

— Un sage que je préfère à tous ceux de la Grèce, car

un esprit très-conciliant, la note du comte Walewski, du 23 mai, discutant les quatre points de garantie, et considère comme aisément possible la reprise de nouvelles négociations pacifiques. — Havas.

« Dantzig, dimanche 17 juin. — « Le *Cossack*, qui a quitté, le 13, les flottes devant Cronstadt, apporte la malle anglaise. — La flotte, dans le voisinage de Hango, devait partir le 14. — Rien de nouveau, d'ailleurs, dans la Baltique, à la date du 13. » — Havas.

CHRONIQUE LOCALE.

Nous apprenons avec grand plaisir que M. de Beauregard, de St-Florent, ancien président de chambre à la Cour impériale et président du Comité de Maine-et-Loire pour l'Exposition universelle, a reçu de Londres, il y a deux jours, l'avis officiel que la Société universelle pour l'encouragement des arts et de l'industrie lui a conféré le titre de vice-président honoraire.

Ce témoignage de sympathie, émanant d'hommes que leur dévouement à l'industrie, aux arts, au bien public a désignés, depuis longtemps, à l'estime générale, est très-honorable pour notre compatriote, dont le concours ne peut que fortifier cette œuvre d'utilité internationale. P. GODET.

Dimanche, le mauvais temps n'a pas permis à toutes les paroisses de la ville de faire leur procession habituelle. Cependant, vers 11 heures, le temps était un peu rasséréiné, la Visitation a pu sortir. Le soir à 5 heures, la grande procession de Saint-Pierre a eu lieu avec la pompe et le recueillement accoutumés. — On s'était empressé de dresser des reposoirs, comme chaque année; la pluie n'avait point arrêté l'élan, le bon goût et le zèle des fidèles. P. GODET.

ARRÊTÉ

Relatif à la libre circulation des convois funèbres.

Le MAIRE de la ville de Saumur, chevalier de la Légion d'Honneur, député au Corps-Législatif, Vu la loi des 16-24 août 1790; Vu la loi du 18 juillet 1837; Vu l'article 6 du Règlement pour le transport des morts dans la ville de Saumur, arrêté le 29 janvier 1853 par le Conseil municipal, et approuvé le 15 juillet suivant par M. le Préfet de Maine-et-Loire;

Considérant que le respect dû aux morts, et la décence qui doit présider à une cérémonie funèbre, exigent qu'aucune entrave ne puisse s'opposer à la libre circulation d'un convoi.

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1^{er}.

Les conducteurs de voitures ou charrettes, publiques ou particulières, qui rencontrent un convoi funèbre, sur le territoire de Saumur, doivent se conformer aux dispositions suivantes :

S'ils marchent parallèlement au convoi, ils doivent se ranger sur le côté de la chaussée et mettre leurs chevaux au pas ou au petit trot.

S'ils marchent transversalement au convoi, ils doivent s'arrêter dès que la tête du convoi est à 20

mètres de distance et attendre, pour traverser la chaussée, que tout le cortège soit défilé.

ART. 2.

MM. les Commissaire et Agents de police sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de la Mairie, le 4 juin 1855.
Le Maire de la ville de Saumur, député au Corps-Législatif, LOUVET.

Vu par nous Sous-Préfet, Saumur, le 6 juin 1855.
V^o O'NEILL DE TYRONE.

Vu par nous, Préfet de Maine-et-Loire, Angers, le 8 juin 1855. VALLON.

Pour copie conforme,
Le Maire, LOUVET.

Propriétés du Cosmacéti. Employé en lotions ou dans un bain, il blanchit la peau et fait disparaître les taches de rousseur, boutons et les demangeaisons. Pour la toilette des dames, il tonifie et rafraîchit les organes et prévient les affections qu'occasionnent une vie trop sédentaire. Pour la barbe, il calme le feu du rasoir mieux que toute autre préparation. Quelques gouttes dans un verre d'eau dissipent l'amertume et la sécheresse de la bouche. Enfin, ce vinaigre, comme anti-méphitique, purifie le mauvais air et préserve de la contagion des maladies épidémiques.

Dépôt chez M. EUGÈNE PISSOT, coiffeur. (501)

EXPOSITION UNIVERSELLE. — « L'industrie est aujourd'hui le premier élément de la puissance et de la prospérité publiques.

» Il lui manquait un organe de publicité aussi exact que complet, et placé assez haut pour faire connaître, répandre et vulgariser ses prodigieuses et incessantes découvertes.

» MM. Napoléon Chaix et C^o viennent de fonder le **Globe Industriel et Artistique**, qui remplira cette lacune (1).

» Ce nouveau journal embrasse dans son cadre toutes les branches de l'industrie et des arts. Créé au moment de l'Exposition universelle, il rendra compte de ses merveilles. Destiné à lui survivre, il en perpétuera les bienfaits.

» Déjà les hommes de science et les hommes d'application lui ont assuré leur concours.

» Il reste à faire connaître aux Exposants que leurs produits seront examinés avec maturité, et appréciés avec justice et impartialité par des hommes spéciaux et compétents.

» L'Administration du Journal, dont le siège est à Paris, rue Bergère, 20, recevra avec empressement toutes leurs notices et les dessins représentant les objets exposés. » (Moniteur universel)

(1) Le *Globe industriel et artistique* paraît tous les dimanches. Le prix de l'abonnement est, pour Paris, de 50 fr. par an, et de 18 fr. par six mois; pour les départements, de 56 fr. par an, et de 21 fr. pour six mois. Chaque numéro se compose de 16 pages grand in-folio, avec gravures. (502)

M. MÉRIGOT, chirurgien-dentiste, à Angers, sera à Saumur, hôtel de Londres, le 28, le 29 et le 30 de ce mois. (303)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT MOBILIER.

Le Conseil d'administration à l'honneur d'informer le public qu'à dater du 20 mai courant, la So-

ciété générale de Crédit mobilier recevra en compte-courant toutes les sommes qui lui seront versées, sous les conditions ci-après déterminées :

1^o Il sera bonifié sur toutes sommes déposées un intérêt de 2 1/2 pour 100 l'an, à partir du cinquième jour qui suivra celui de chaque versement.

Chaque déposant pourra à toute époque disposer de ses fonds :

A VUE, pour toute somme n'excédant pas 100,000 fr. par jour;

A TROIS JOURS DE VUE, ou après avis donné trois jours à l'avance, pour toute disposition au-delà de 100,000 francs.

Tout ou partie des sommes versées pourra être transféré, par voie de virement, au crédit des autres déposants, et les sommes ainsi transférées porteront intérêt à partir du jour indiqué sur le bon de virement ;

2^o La Société générale se chargera, en outre, gratuitement pour le compte de ses clients, de toucher tous effets publics ou autres, coupons d'actions ou d'obligations, arrérages de rentes, etc., payables à Paris;

3^o Enfin, la Société générale effectuera tous placements pour compte de ses correspondants, et en général toutes opérations de vente ou d'achat de valeurs se négociant à la Bourse de Paris, moyennant une commission de 1 fr. pour 1,000 fr. sur le cours coté.

Pour toutes les opérations de vente ou d'achat, la Société générale devra être préalablement nantie des titres ou d'une provision suffisante.

Les demandes d'ouverture de compte courant devront être faites par écrit et agréées par la Société générale.

Les bureaux de la Société générale, 15, place Vendôme, à Paris, sont ouverts de 10 heures à 3 heures. (250)

Marché de Saumur du 16 Juin.

Froment (hec. de 77 k.) 29 1/4	Graine de luzerne 60 —
2 ^e qualité, de 74 k. 28 —	— de colza — —
Seigle 17 20	— de lin 54 —
Orge 13 20	Amandes en coques — —
Avoine (entrée) 10 50	(l'hectolitre) — —
Fèves 14 80	— cassées (50 k.) 80 —
Pois blancs 25 60	Vin rouge des Cot.,
— rouges 22 40	compris le fût,
— verts — —	1 ^{er} choix 1854. — —
Cire jaune (30 kil.) 160 —	— 2 ^e — — — —
Huile de noix ordin. 77 —	— 3 ^e — — — — 120 —
— de chenevis 55 —	— de Chinon 120 —
— de lin 53 —	— de Bourgueil 10 —
Paille hors barrière. 29 —	Vin blanc des Cot.,
Foin 1854. id 55 —	1 ^{re} qualité 1854 130 —
Luzerne 53 —	— 2 ^e — — — — 90 —
Graine de trèfle 38 —	— 3 ^e — — — — 80 —

BOURSE DU 16 JUIN.

5 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 68 50

4 1/2 p. 0/0 baisse 30 cent. — Fermé à 94 25.

BOURSE DU 18 JUIN.

5 p. 0/0 baisse 1 00 cent. — Fermé à 67 50

4 1/2 p. 0/0 baisse 1 00 cent. — Fermé à 93 25.

P. GODET, propriétaire - gérant.

je suis sûr qu'il aura de plus qu'eux la sagesse de ne point faire parler de lui, ajouta Marcelin.

Rendus à leurs habitudes de solitude et de travail à deux, ils atteignirent l'époque du premier examen, qu'ils subirent l'un et l'autre très-honorablement.

Les vacances étaient arrivées. Ils songèrent à se mettre en route pour les Andelys, afin de gagner ensuite le bourg, où les attendaient la mère Valin et sa fille. Un soir qu'ils préparaient leurs valises, décidés qu'ils étaient à quitter Paris le lendemain, un léger coup de sonnette se fit entendre à leur porte. Ils coururent ouvrir; mais quel ne fut pas leur saisissement, Mariette leur apparut, pâle, vêtue de deuil et leur tendant une lettre cachetée de noir.

IV.

Anselme et Marcelin firent entrer Mariette dans leur cabinet de travail. Ils n'avaient pas besoin de l'interroger pour comprendre que la mère Valin était morte. Le cœur gonflé, ils lui serrèrent la main en silence, décachèrent la lettre et la lurent avec une profonde émotion. La voici dans sa touchante simplicité, à l'orthographe près :

« Mes chers enfants,

» Je vous écris avec mon âme, qui est bien affligée, et sans trop savoir comment on écrit. Mais que vous importe le style d'une pauvre femme comme moi? Vous me lirez avec votre cœur, et c'est tout ce qu'il faut pour me causer un peu de contentement.

» Je crois bien que je ne suis pas éloignée de ma fin, car je me sens si faible, si faible, que j'ai grand-peine à tenir ma plume dans mes doigts, et le médecin n'a pas l'air d'avoir grand espoir non plus. Mourir, ça ne me serait pas difficile du tout, et même ça me serait assez agréable, selon la volonté de Dieu, et parce que je souffre beaucoup. Mais il y a ma fille, la petite Mariette, que je laisserai seule en ce monde, sans un parent, sans un ami, et je pleure de grosses larmes rien qu'en y pensant.

» La pauvre chérie! avec ça qu'elle n'est pas déjà si heureuse. Elle n'a plus sa place à la fabrique.

» Pour comble de tourment, je n'ai à moi que ma petite chaumière, qui ne vaut pas beaucoup; et je vous ai trompés quand je vous ai dit que j'avais un peu de bien. C'était pour ne pas vous priver de votre avoir ni abuser de vos bontés.

» Mais maintenant c'est différent. Je ne refuse plus vos offres, non pour moi qui n'en aurai bientôt plus besoin, mais pour ma Mariette, que j'ai grand-peur de voir tomber dans la nécessité, vu qu'il n'y a pas grand-chose à faire au bourg hors de la fabrique.

» Or donc, j'ai dit à la douce créature de mon cœur, si je viens à m'en aller de ce monde, va trouver tes frères de lait, montre-leur ce mot d'écrit de moi, et dis-leur qu'ils te soient secourables pour l'amour de leur vieille nourrice, qui les a toujours tant aimés. A Paris, il y a de braves gens, sans doute, et on trouve

du travail sans malhonnêteté.

» Ainsi donc, recevez-la de bonne amitié, la pauvre petite abandonnée, et faites pour elle tout ce que le bon Dieu et votre cœur vous inspireront.

» Adieu, je vous embrasse pour la dernière fois tous les deux comme je vous aime et en vous bénissant.

» Votre mère nourrice,

» THÉRÈSE VALIN. »

— Elle a bien fait de vous adresser à nous, dit Anselme en dévorant une larme. Vous serez contente, Mariette, de notre affection et de notre bonne volonté.

— Oui, reprit Marcelin avec animation, comptez sur tout notre dévouement.

— Je vous remercie, Messieurs, pour ma pauvre mère et pour moi, de vos sentiments à mon égard, répondit Mariette d'une voix qu'elle s'efforçait de rendre calme. J'ai obéi à la sainte femme qui a voulu me placer sous votre protection, et me voici prête à faire ce que vous me commanderez, certaine que vous commanderez toujours à l'orpheline ce que sa mère elle-même eût exigé de sa soumission.

— Et vous verrez bientôt, chère enfant, que nous méritons cette confiance, reprit Anselme. Il est d'ailleurs des devoirs si sacrés, qu'ils sont faciles à remplir.

— Et puis, ajouta Marcelin, nous avons été soldats; nous savons exécuter une consigne. La nôtre est de vous rendre heureuse. Mariette, vous serez heureuse, ayez-en le ferme espoir. (La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e CHEDEAU, avoué, demeurant à Saumur, rue du Temple, n^o 22.

PURGE

des hypothèques légales.

Suivant contrat reçu par M^e Dely, notaire à Angers, qui en a gardé minute, et M^e Duterme, notaire à Saumur, les vingt-cinq novembre et trois décembre mil huit cent cinquante-quatre, enregistré le six décembre suivant, et transcrit au bureau des hypothèques de Saumur, le dix-sept janvier mil huit cent cinquante-cinq, volume 251, numéro 93;

M. Augustin-Félix de la Forest, marquis d'Armaillé, propriétaire, demeurant à la Ferronnière, commune de Briollay,

A vendu, avec toutes les garanties de droit,

A M. Gustave-Adrien Considérant, propriétaire, et à M^{me} Louise Chauvet, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à Saumur, présents audit contrat et qui ont accepté.

Les immeubles ci-après désignés, situés commune de Villebernier, près Saumur, Savoir :

1^{er} La petite closerie de la Pétoiserie, composée de :

Une maison, comprenant une chambre basse à cheminée, une autre chambre à côté, deux chambres hautes où l'on arrive par un escalier en bois, grenier perdu au-dessus;

Un autre bâtiment faisant suite au premier, consistant en une chambre à cheminée, une autre petite chambre à côté, grenier au-dessus, desservi par un escalier en bois;

Caves sous la première maison, petite grange à côté de la seconde, cour devant les bâtiments avec latrines;

Hangard et latrines devant le premier corps de bâtiments, jardin devant les bâtiments, avec un puits;

L'ouche de la Pétoiserie, à la suite du jardin, contenant environ quarante-quatre ares soixante-seize centiares;

Tous ces immeubles sont en un seul tenant, joignant au nord M. Reneaume, au levant la Grande-Rue, au midi l'article ci-après et M. Reneaume, et au couchant M. d'Armaillé; ils sont portés au cadastre, sous les numéros 39, 40 et 41, section A;

2^o Et une pièce de terre, appelée le Saule-Vert, faisant partie des réserves de la terre de Launay, d'une contenance d'un hectare cinquante ares trente centiares, portée au cadastre, sous portion du n^o 38, même section, et joignant au nord l'ouche de la Pétoiserie, au levant M. Reneaume, au midi un chemin, et au couchant M. d'Armaillé;

La pièce de terre du Saule-Vert devait être bornée à l'ouest, suivant une ligne droite partant du chemin pour aller rendre à l'angle de l'ouche de la Pétoiserie; à cet angle la borne a dû être placée en dehors d'un chêne qui s'y trouve, et l'autre borne a dû être placée au milieu du passage actuel servant à l'exploitation de la pièce.

Ainsi, au surplus, que ces immeubles se poursuivent et comportent, sans exception ni réserve, et sans garantie des contenances indiquées, lors même qu'elles diffèreraient de plus d'un vingtième d'avec les contenances réelles.

L'époque d'entrée en jouissance desdits biens immeubles, par M. et M^{me} Considérant, a été fixée et indiquée au premier novembre mil huit cent cinquante-quatre.

La vente a été faite moyennant la somme de dix mille francs, que M. et M^{me} Considérant ont payée comptant et dont ledit contrat de vente porte quittance;

Et, en outre, à la charge par M. et M^{me} Considérant, qui s'y sont obligés :

1^o De prendre les biens vendus dans l'état où ils se trouvaient au moment de la vente, sans recours contre le vendeur pour cause de mauvais état des bâtiments, sauf leur recours contre les fermiers ou locataires, pour exiger d'eux, les réparations auxquelles ils seraient tenus;

2^o De souffrir les servitudes passives, apparentes ou occultes qui peuvent gréver ces biens, en profitant de celles actives, s'il en existe, le tout à leurs risques et périls, et sans qu'aucun tiers, non fondé en titre, puisse induire de cette clause, une obligation à son égard;

3^o D'entretenir et exécuter pour le temps qui en restait à courir, les conventions verbales qui avaient été faites avec les fermiers et locataires des immeubles vendus, sauf tous arrangements à prendre avec eux;

4^o De payer les impositions de toute nature auxquels les biens vendus seront assujétis, à compter du premier janvier mil huit cent cinquante-cinq;

5^o Et de payer les coûts et droits du contrat de vente.

Les précédents propriétaires des biens vendus, dénommés audit contrat de vente, sont :

1^o M. Augustin-Félix de la Forest, marquis d'Armaillé, propriétaire, demeurant commune de Briollay, vendeur;

2^o M^{me} Marie Boulay du Martray, décédée épouse de M. Augustin-Marie de la Forest d'Armaillé;

3^o M. et M^{me} Boulay du Martray, père et mère de M^{me} d'Armaillé, née Marie Boulay du Martray;

4^o M. Charles de Rohan, prince de Soubise;

5^o M. Jacques Pinet, (en son vivant boisselier, demeurant à Saumur);

6^o M. Michel Pinet, (ancien boisselier, propriétaire, décédé à Saumur le 3 avril 1842);

7^o M^{me} Marie Garot, veuve de mondit sieur Michel Pinet, demeurant à Saumur;

8^o Et M. Jean-Baptiste Renault, commis négociant, demeurant à Paris; M^{me} Marie Pinet, veuve de M. Nicolas-Adrien-François-Modeste Leroy, employé à l'École de cavalerie de Saumur; et M. Jacques Pinet, marchand de chanvre, demeurant à Saumur, héritiers de feu M. Michel Pinet, leur père et grand-père.

Pour parvenir à la purge des hypothèques légales pouvant gréver les biens immeubles acquis par M. et M^{me} Considérant-Chauvet, de M. le marquis d'Armaillé, et ci-dessus désignés, ils ont, en leur qualité d'acquéreurs desdits immeubles, fait déposer une copie collationnée du contrat d'acquisition dont l'extrait précède, au greffe du Tribunal civil de Saumur, ainsi qu'il résulte d'un acte dressé en ce greffe, le trente mai mil huit cent cinquante-cinq, enregistré, et, par exploit de Maubert, huissier à Saumur, en date du quatorze juin suivant, présent mois, enregistré, ils ont fait signifier et certifier ce dépôt à M. le Procureur impérial près ledit Tribunal civil de Saumur, avec déclaration que ceux du chef desquels il pourrait être formé des inscriptions pour raison d'hypothèques légales existantes indépendamment de l'inscription n'étant pas connus, ils feront publier cette notification, conformément à l'article 696 du Code de procédure civile.

Pour cette poursuite de purge, M. et M^{me} Considérant-Chauvet, sus-nommés, ont constitué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur.

Saumur, le quinze juin mil huit cent cinquante-cinq.

(304) CHEDEAU.

Tribunal de Commerce de Saumur.

Les créanciers de la faillite du sieur Gabriel Dauphin, marchand, demeurant commune de Brézé, dont les créances ont été vérifiées et affirmées, sont invités, conformément aux dispositions de l'article 504 du Code de commerce, à se réunir le lundi 25 juin présent mois, à 8 heures et 1/2 précises du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur un concordat, sinon former un contrat d'union.

Le Greffier du Tribunal,
(305) A. DUDOUET.

A VENDRE

UNE DISTILLERIE

DE BETTERAVES,

Systeme Champonnet.

Traitant par jour 2,500 k^o de betteraves, et n'ayant travaillé qu'un mois l'année dernière; le prix ne passe pas 5,500 francs.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e CESBRON-LAMOTTE, notaire à Angers.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Eu totalité ou par parties,

LA MÉTAIRIE

DE LA BARDINIÈRE.

Située commune de Gennes, arrondissement de Saumur, d'une contenance d'environ 43 hectares.

S'adresser, pour tous renseignements, et pour traiter, audit notaire.

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE

LA PROPRIÉTÉ

DES PETITS-MANS

Située au village de Passay, commune de Saint-Martin-de-Sanzay (Deux-Sèvres), à 2 kilomètres de Montreuil-Bellay.

Bâtimens, vignes, vergers, prés, terres labourables et bois.

Contenance 37 hectares 29 ares 78 centiares.

Conditions avantageuses pour la vente en détail.

S'adresser à M^{me} Armand BALLU, propriétaire du domaine, y demeurant.

Où à M^e CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange. (308)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1855,

1^o Un premier étage;

2^o Un second étage et un magasin.

S'adresser à M. COMMON, épiciers rue Saint-Jean. (245)

A LOUER PRÉSENTEMENT

UNE MAISON,

Sise rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. RIVAUD, pharmacien.

A CÉDER

DE SUITE,

UN FONDS DE BOULANGERIE

Situé à Saumur.

S'adresser à M. LECOY, avoué.

A LOUER

OU A VENDRE

UNE MAISON

Rue Cendrière,

Occupée par M^{me} veuve Peltier.

S'adresser à M. FAUGÈRE. (718)

A VENDRE

TERRAIN POUR BATIR,

Nommé l'Île-d'Or,

Situé au commencement de la route de Saumur à Saint-Lambert, commençant en face de l'embarcadere et suivant tout le long de la gare.

S'adresser à M. PONNEAU, qui en est le propriétaire. (267)

A LOUER

Présentement

MAISON neuve et joli JARDIN

Sur le bord du Thouet à Saint-Florent.

S'adresser à M. ABRAHAM. (177)

PIERRE DIVINE DE SAMPSO.

Guérit en 3 jours maladies rebelles au copahu, cubèbe et nitrate d'argent. — Le flacon : 4 francs.

Dépôt : pharmacie GUICHARD, rue Saint-Jean, 12. (270)

A CÉDER

Un excellent FONDS de BOULANGERIE à Saumur.

Ce fond est des plus achandés de la ville, et situé dans un quartier très-passager.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (295)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE MAISON, située à Saumur, rue Basse-Saint-Pierre (ancienne maison Desvarannes), actuellement occupée par M^{me} veuve Berthelot-Couscher.

S'adresser à M^{me} veuve BERTHELOT et à M^e LEROUX, notaire. (290)

A VENDRE

UNE JUMENT A DEUX FINS.

S'adresser à M. V. DUCAMP, soit rue du Temple, n^o 11, à Saumur, soit au Coudray-Maconard. (238)

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

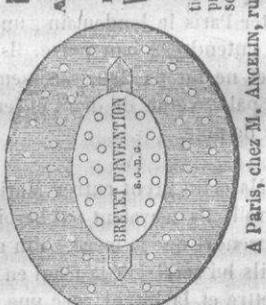
Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. Découvert dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infallible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez Eugène Pissot, coiffeur-parfumeur, rue St-Jean, n^o 2. — PRIX DU POT : 3 FR. (286)

PAPIER SÉROFUGE
ANGELIN CHOUFFRE,
MÉTODE PERFECTIONNÉE
POUR LE PANSEMENT DES
Vesticaux et Gaudres.

Ce papier aide et filtre la sécrétion à mesure qu'elle se forme; prévient l'irritation, l'agrandissement de la plaie, enlève l'odeur.

A Paris, chez M. ANGELIN, rue Saint-Honoré, 274.



Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Prefecture et de la Mairie.

BAINS DE MER DE ST-MALO.

Plage magnifique aux portes de la ville, casino, bals et concerts, régales, courses plates et steeples-chases, vie peu chère, logement et hôtels confortables. (280)